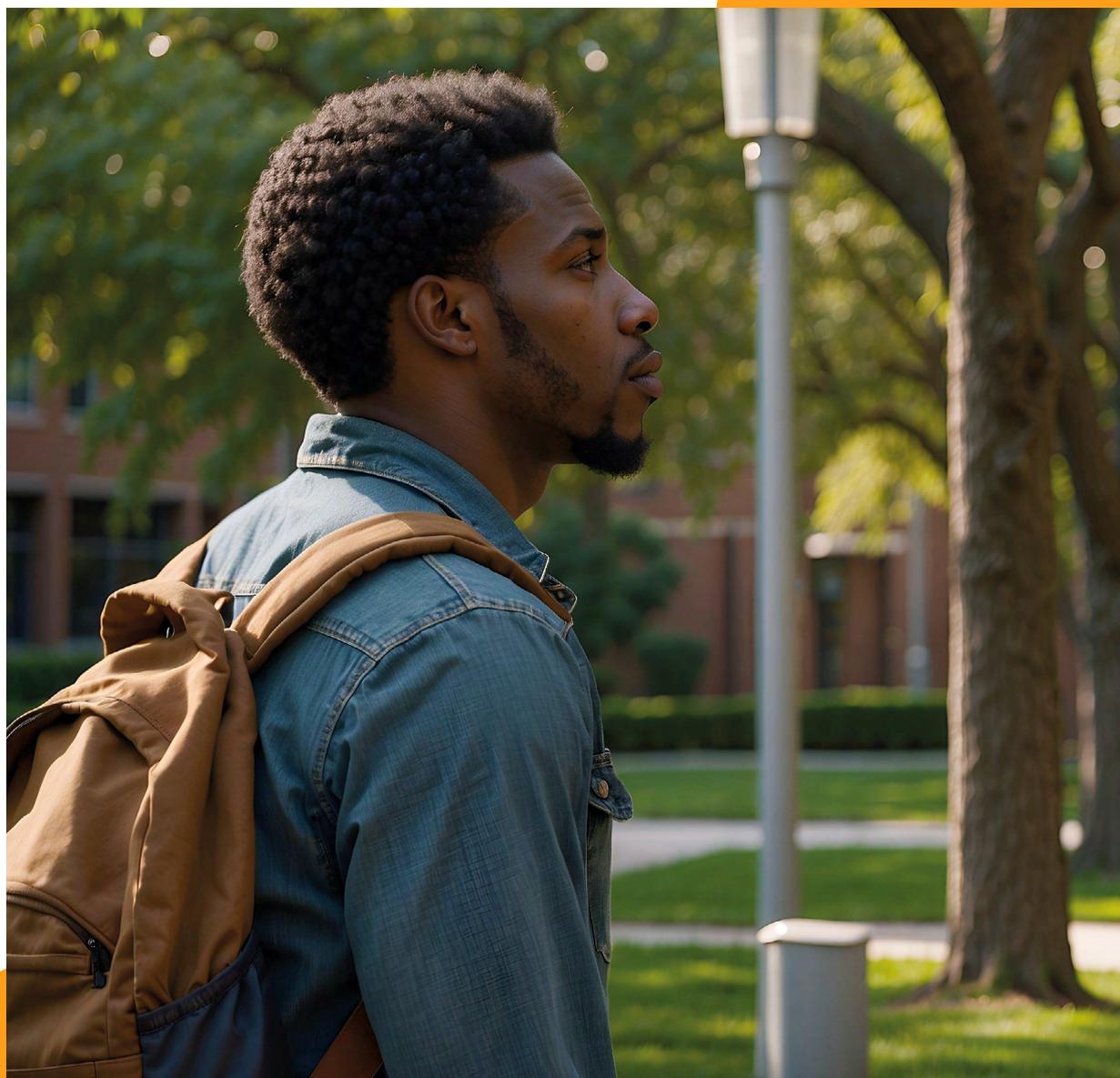


NOU[S]VELLES



© Pixabay - Gerd Altmann

DOSSIER

PARCOURS D'INTÉGRATION (3-6)

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

ÊTRE PAUVRE ET SANS-PAPIERS (7)

(ÉDITO) INTÉGRATION : L'EXIGENCE D'UN ENGAGEMENT PLURIEL

Engagé depuis 70 ans aux côtés des personnes socialement vulnérables, le CSP a toujours prêté une attention spécifique à celles dont les conditions de vie sont par définition fragiles. Parmi elles, les réfugié-es, les sans-papiers, les personnes admises provisoirement et récemment régularisées.

Lutter contre la précarité passe notamment par un accompagnement de ces personnes afin qu'elles trouvent leur place dans notre société, avec dignité, en leur apportant de la sécurité et de la stabilité. Sur ce chemin peuvent se dresser des contraintes administratives et légales, et une tendance certaine dans l'opinion au repli identitaire. Face à ces défis, notre engagement est pluridimensionnel : au niveau

individuel, nos spécialistes se relaient, notamment sur les plans juridique et de l'insertion socioprofessionnelle. Au niveau collectif, notre travail de plaidoyer ne cesse de dénoncer, outre les souffrances générées, les impasses créées par le système même.

La notion d'intégration en Suisse comprend plusieurs critères, parmi lesquels l'autonomie financière et l'employabilité occupent une place prépondérante. L'insertion socioprofessionnelle et l'intégration forment certes un cercle vertueux. On le voit notamment dans le cadre du projet d'apprentissage du français par le travail du Bureau cantonal de l'intégration et de la citoyenneté (BIC), auquel nous collaborons. Mais ces deux dimen-

sions peuvent également s'exclure, par exemple dans le cas des personnes admises provisoirement. Autorisées à travailler, leur statut dissuade encore trop d'employeurs qui, faute de connaissances ou en raison d'a priori, ne les recrutent pas, les empêchant par là même de pouvoir accéder à un permis B.

Favoriser l'intégration suppose d'agir simultanément à plusieurs niveaux, comme on le constate dans les trajectoires de Rostam et de Rokiya [voir pp. 3 et 4]. Cela exige de mettre en place un plan de mesures personnalisé, propre à tenir compte de la réalité et des besoins de chacune.

C'est grâce à cet accompagnement à la fois holistique et indi-

viduel, que le CSP est parvenu à des résultats dont nous sommes fiers. Depuis plusieurs années, nous mettons également l'accent sur un autre facteur d'intégration et de lutte contre la précarité, à savoir la formation. À ce jour, 23 adultes sont accompagnés par notre Service insertion vers des formations certifiantes. En 2024, six personnes ont réussi leur AFP en intendance et en gestion du commerce de détail, et trois d'entre elles poursuivent leur parcours en s'engageant dans la voie du CFC.

Ce travail se poursuit grâce à votre soutien. Un grand merci d'être à nos côtés dans notre mission.

Alain Bolle

(ACTUALITÉ) « CES JEUNES ÉTAIENT EN MODE SURVIE »

Trois vidéos retracent les premières années du programme Ulysse. Une référence homérique pour évoquer le destin de jeunes migrant-es qui se sont lancé-es sur un chemin traversé d'épreuves et le courage qu'il leur faut déployer pour achever une formation.

C'est un projet pilote qui a trouvé une forme pérenne avec le programme Ulysse*, une proposition d'intégration de jeunes âgé-es entre 18 et 25 ans par la formation professionnelle.

Lancé en 2021, ce programme accueille aujourd'hui une vingtaine de jeunes, tous et toutes d'anciennes RMNA (requérants mineurs non accompagnés). Il affiche d'ores et déjà des succès confirmés, puisque 8 ont réussi en 2023 une formation pratique et que 9 ont obtenu en 2024 leur diplôme AFP (attestation de formation professionnelle), dans des domaines aussi variés que la menuiserie, la vente ou encore l'intendance et la logistique.

« Trois jeunes ont même décidé de poursuivre avec un CFC. Grâce à un accompagnement sur mesure, on arrive à de beaux résultats ! », se réjouit Elisa Perry, responsable du Pôle migration à l'entreprise

sociale PRO et coordinatrice du programme.

Il faut dire que les défis sont de taille. Ulysse est né du constat de l'insuffisance des cadres existants pour offrir un avenir à ces jeunes non francophones, peu voire pas scolarisé-es, fragilisés par la solitude, et dont les capacités d'apprentissage sont impactées par l'arrivée dans un monde inconnu et de possibles traumatismes [voir l'exemple de Rostam en p. 3].

« En arrivant en Suisse, ils pensaient que leur cauchemar était terminé. Ils ne sont pas préparés au chemin qui les attend encore. Ils sont souvent pressés de trouver un emploi et ne comprennent pas la nécessité d'une formation », relève encore Elisa Perry. L'un d'eux, par exemple, ne comprenait pas pourquoi il lui fallait un CFC pour devenir chauffeur, alors qu'il conduisait sans permis dans son pays, illustre-t-



© La Souris Verte

Faduma a été engagée chez PRO, où elle a réussi une AFP d'employée de commerce dans le cadre du programme Ulysse. Elle a décidé de poursuivre avec un CFC.

elle. « Aujourd'hui, c'est le premier à vouloir continuer à se former. »

Six jeunes ont accepté de se livrer face caméra, en français, dans des vidéos qui présentent les étapes que nécessite la réalisation d'un tel programme. « Lorsqu'ils ont débuté leur formation, ces jeunes étaient en mode survie. C'était inconcevable pour eux de se projeter dans l'avenir. C'est un travail de longue haleine pour gagner leur confiance. Mais aujourd'hui, ils sont devenus les ambassadeurs du programme », conclut Elisa Perry.

► Pour plus d'infos et découvrir les vidéos (réalisation et production : La Souris verte) :

www.ulyссе-ge.ch

Carine Fluckiger

* Ulysse est porté par la fondation Clair Bois, le CSP Genève, Genève-roule, PRO et O22 Familles. En partenariat avec l'Etat de Genève et le soutien d'une fondation privée.

(DOSSIER) « JE SUIS VENU ICI POUR AUGMENTER LA VALEUR DE MA VIE »

Ils sont 283 à Genève à être suivis dans le cadre du programme ACCES II*. Aujourd'hui majeur, Rostam** a été l'un de ces requérants mineurs non accompagnés. Du rêve à la réalité, évocation d'un parcours d'insertion et d'intégration où rien ne va de soi.

Rostam* s'est lancé sur le chemin de l'exil à l'âge de 16 ans avant d'arriver en Suisse il y a bientôt dix ans en tant que RMNA (requérant mineur non accompagné). Entre son enfance en Iran, avec cinq frères et quatre sœurs, et ses débuts seul à Genève, sans parler le français, on ne peut qu'imaginer l'abîme qui sépare les deux pans de sa vie.

Une fois à Genève, l'objectif de Rostam était d'apprendre le français pour trouver rapidement un travail. Il se voyait mécanicien, sans se douter alors qu'il lui faudrait d'abord apprendre à lire et à écrire, puis faire une formation. « *Je ne suis jamais allé à l'école dans mon pays. J'ai commencé à travailler à 10 ans. J'étais couturier, j'ai travaillé dans une usine. J'ai appris tout seul. J'ai compris en arrivant ici qu'il fallait un diplôme pour tout.* »

Aller à l'école et suivre une formation, ce sont deux choses différentes, souligne Rostam, surtout quand on ne maîtrise pas encore la langue de l'enseignement. Autant de défis qu'il a surmontés avec succès, notamment grâce à un suivi personnalisé proposé par le Service insertion du CSP.

« CE SONT DES BATTANTS »

À leur arrivée à Genève, les RMNA sont inscrit-es en classe d'accueil, dans le cadre du programme ACCES II du Département de l'instruction publique, pour apprendre le français et consolider leurs connaissances de base. Plusieurs voies sont ensuite possibles. Mais dans le cas des requérant-es mineur-es, l'absence parfois de scolarisation, l'éloignement de la famille et les traumatismes endurés peuvent constituer d'importants obstacles dans l'acquisition des compétences nécessaires à une formation. D'où la nécessité d'un accompagnement individuel sur mesure.

C'est ainsi que Rostam a d'abord réalisé des stages, ponctués d'une journée hebdomadaire de cours, au sein de l'entreprise sociale PRO. Avec quatre autres partenaires présents à l'espace Tourbillon, dont le CSP, celle-ci a lancé le programme Ulysse pour favoriser l'intégration des jeunes migrant-es [voir article en p. 2]. En 2021, le niveau de français de Rostam ne lui permettant pas encore d'entrer dans une formation certifiante, il choisit d'effectuer une année de préapprentissage dans une boutique Renfile du CSP.

C'est à ce moment que sont intervenues Valentine Gay et Emmanuelle Gosteli, respectivement formatrice et conseillère en insertion au CSP. « *Emmanuelle suit les aspects scolaires et moi les notions de vente* », précise Valentine Gay. « *On voyait l'intérêt de Rostam et son envie d'apprendre. La transmission se passait bien. Nous avons donc décidé de l'aider à aller plus loin, avec une formation AFP.* »

« *Il ne savait pas écrire une phrase quand il est arrivé dans mes cours* », ajoute Emmanuelle Gosteli. « *J'ai commencé avec le niveau de 7^e primaire. Quand il est reparti, il savait passer un examen, et il l'a réussi !* »

Ces élèves sont des battants, c'est impressionnant. »

Le travail et l'effort occupent une place importante dans le discours de Rostam. Sa motivation, il la puise dans la volonté de soutenir sa famille restée en Iran. Aussi, quand on lui demande ce qui l'a le plus aidé dans sa nouvelle vie, il mentionne son AFP de gestion dans la vente de détail, qu'il a obtenue en septembre dernier : « *Ça m'a montré que je pouvais réussir.* »

INSERTION ET INTÉGRATION

Les cours d'appui scolaire et pratique sont cependant loin de constituer le seul facteur d'intégration de tels apprentis. Sur leur parcours peuvent aussi se dresser des problèmes de logement ou encore de permis. C'est ainsi que notre Service insertion a été amené, dans le cas de Rostam, à gérer la recherche d'une chambre pendant sa formation AFP, puis à l'orienter vers notre Service juridique pour l'aider à transformer son permis d'admission provisoire en permis B.

« *C'est plus facile de trouver un travail avec un permis B que F* », souligne Sandra Lachal, juriste au

CSP, qui rappelle que la loi sur les étrangers évalue notamment l'intégration des personnes sur la base de leurs compétences linguistiques, de leur participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation. « *L'Office cantonal de la population et des migrations a émis un préavis positif pour Rostam. On le doit sans doute à ses bons résultats scolaires et à la durée de son séjour en Suisse.* »

DE LA RÉALITÉ AU RÊVE

Aujourd'hui, Rostam travaille à 20 % en tant qu'auxiliaire dans les lieux de vente du CSP. En parallèle, il s'est lancé dans une nouvelle formation de coach sportif. Il espère par ce biais se rapprocher de son rêve : combiner sa passion du sport à un travail avec les enfants. Et grâce à une situation stabilisée, revoir sa famille, dont il est séparé depuis neuf ans.

Carine Fluckiger

* Voir l'article de Sylvia Revello, paru dans *Le Temps*, le 1^{er} octobre 2024 : « À Genève, l'immense défi de l'intégration professionnelle des élèves migrants »

** Prénom d'emprunt



Originaire d'Afghanistan, Rostam est arrivé seul en Suisse à l'âge de 17 ans. (Photo fictive)

(DOSSIER) « J'AI BEAUCOUP PLEURÉ D'ÊTRE SÉPARÉE DE MES ENFANTS »

Arrivée en Suisse sans permis de séjour, Rokiya a dû patienter 16 ans avant que sa famille puisse la rejoindre. Les Services réfugié-es et insertion du CSP l'ont épaulée durant ces années difficiles.

« Parfois, je ne réalise pas encore que tout cela est terminé, que mes enfants vivent maintenant avec moi à Genève », dit Rokiya en se remémorant le chemin parcouru. Il faut dire que l'attente a été particulièrement longue, puisqu'elle a quitté la Côte d'Ivoire fin 2007, alors que ses fils étaient âgés de respectivement 1 et 2 ans.

« Je suis partie parce que je n'étais pas bien dans mon pays et pour que mes enfants puissent avoir une vie meilleure. Ce n'était pas possible de les prendre avec moi à ce moment-là, mais je pensais pouvoir venir les chercher rapidement. » Cela n'a pas été le cas puisque, sans-papiers, Rokiya ne pouvait ni faire venir sa famille en Suisse ni retourner la voir en Côte d'Ivoire.

Rokiya a choisi la Suisse « un peu par hasard », parce qu'un ami qui y vit l'a encouragée à venir et qu'elle comprenait le français. À son arrivée à Genève, elle était à la fois heureuse et éprouvée en raison de sa solitude : « L'absence de mes enfants a été très compliquée. J'ai beaucoup pleuré durant ces années ». Malgré son absence de statut légal, elle a immédiatement trouvé du travail en tant que nounou, pour un premier salaire mensuel de seulement 800 francs...

Elle a ensuite gardé les enfants de plusieurs autres familles : « Dieu merci, j'ai toujours pu travailler pour me payer à manger, un lieu où dormir, l'abonnement TPG et envoyer de l'argent à ma famille. Je n'avais pas le choix. Je ne voulais pas que mes enfants souffrent deux fois : en n'ayant ni mon amour ni à manger à leur faim ».

Rokiya a travaillé durant sept ans pour la même famille, des six mois de l'aînée jusqu'à ce que la cadette entre à l'école. « J'ai aimé garder des enfants, les voir grandir. Je m'y

suis beaucoup attachée, comme si elles étaient les miennes. Je leur ai donné l'amour que je ne pouvais pas donner à mes fils », ajoute-t-elle.

SORTIR DE LA CLANDESTINITÉ

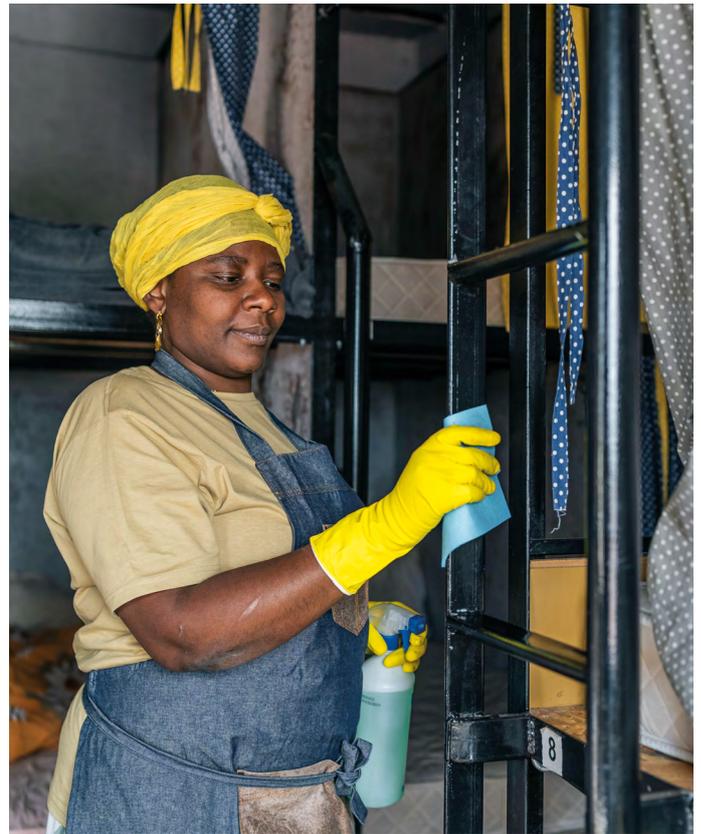
Sur son insistance, la famille la déclare, cette régularisation étant le premier pas pour un permis F. Après son obtention, en 2017, la jeune femme consulte pour la première fois le CSP Genève dans l'espoir de pouvoir rendre visite à sa famille en Côte d'Ivoire.

« Nous l'avons aidée dans sa démarche d'obtention d'un visa de retour. Comme pour toute personne au bénéfice d'un permis F, il faut faire une demande d'autorisation de voyager auprès du Secrétariat d'État aux migrations », explique Linda Christen, juriste au Service réfugié-es du CSP.

Une fois sa demande acceptée, Rokiya peut enfin s'envoler pour son pays en juillet 2018. Elle n'avait pas vu ses fils depuis onze ans. En mars 2019, le CSP l'accompagne dans une nouvelle démarche officielle : le dépôt d'une demande de permis B, qu'elle obtient en décembre 2020. « En plus de présenter des attestations de ses employeurs et ses contrats de travail, elle a dû prouver son intégration en Suisse, le fait qu'elle dispose d'un réseau et sa connaissance de la langue », précise Linda Christen.

TRAVAILLER POUR FAIRE VENIR SES ENFANTS

Sa demande de regroupement familial, déposée en faveur de ses enfants, prend du temps pour aboutir en raison essentiellement d'une instabilité professionnelle due à l'enchaînement de missions temporaires. « Rokiya a fait preuve d'une volonté extraordinaire. Grâce à son



© istockphoto - Valentinnassanov

Actuellement engagée en emploi de solidarité au Vestiaire social, Rokiya vise une formation AFP en intendance (photo fictive).

permis, elle a pu entreprendre plusieurs formations avec l'objectif de trouver un travail qui soit à la fois plus stable et mieux rémunéré », souligne Linda Christen.

Il y a un an, Rokiya était ainsi engagée au Vestiaire social en emploi de solidarité (EDS), où elle a la charge de l'intendance. « Le processus d'insertion se fait étape par étape. Maintenant qu'elle a un emploi stable et sûr, Rokiya peut plus facilement penser à son avenir. Nous travaillons avec elle et le Service insertion du CSP pour donner le plus de chance de succès à son projet professionnel. Elle a déjà commencé des cours de français écrit trois fois par semaine », explique Typhaine Guihard, responsable du Vestiaire social.

MONTER UN PROJET PROFESSIONNEL

« Le parcours d'insertion doit tenir compte de la réalité de la personne, non seulement en termes de compétences, mais aussi de circonstances de vie », souligne encore Karin Breuning, responsable du Service insertion du CSP.

« La demande de regroupement familial de Rokiya, puis la scolarisation de ses enfants, ont été une source de stress pour elle. Il a fallu aménager ses horaires de travail pour tenir compte de ses nombreux rendez-vous. »

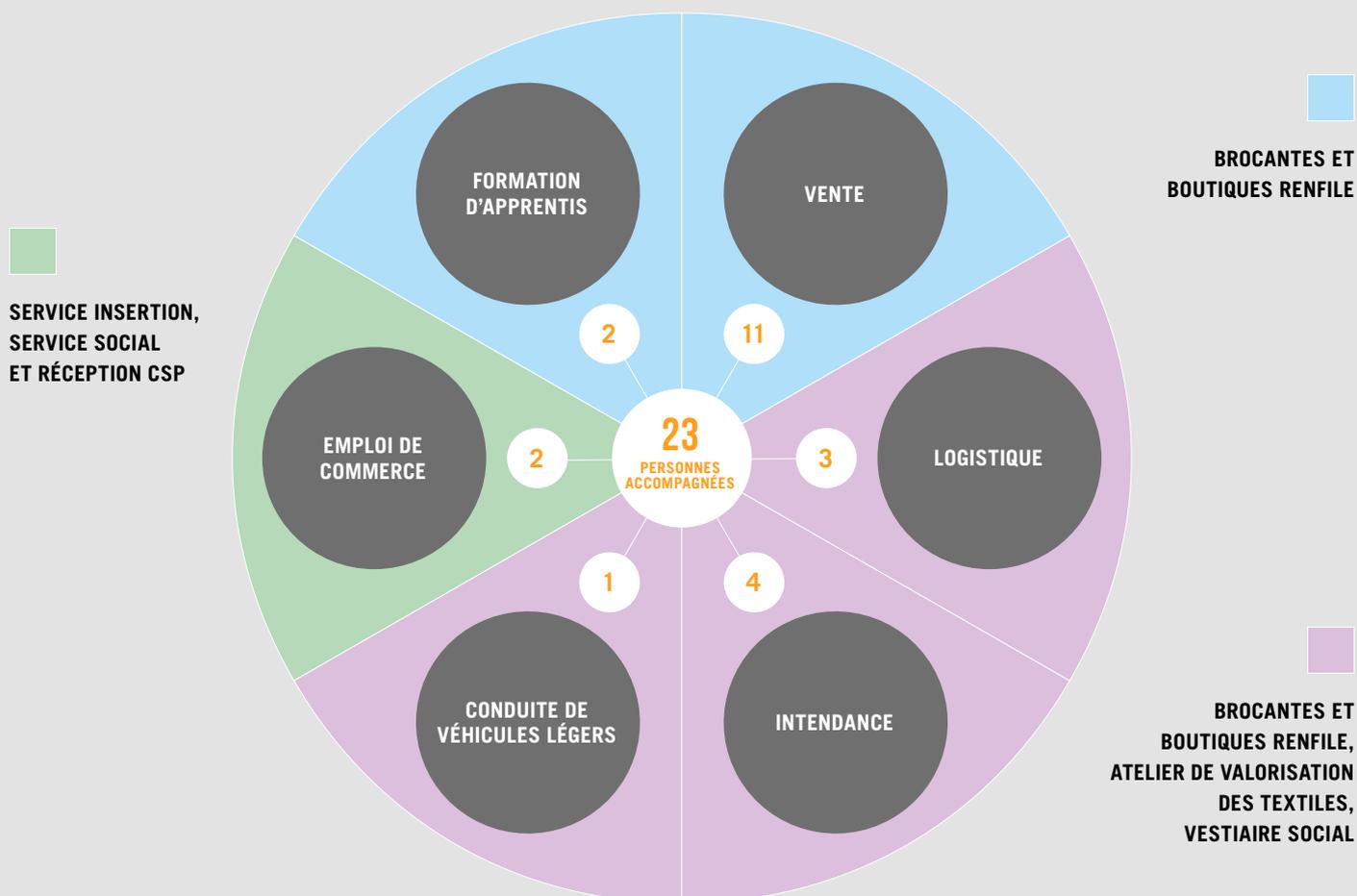
De surcroît, le poste en EDS n'est pas un but en soi, mais une étape dans l'insertion professionnelle, qui vise à rapprocher la personne du marché du travail ordinaire. Avec le Service insertion du CSP, l'équipe du Vestiaire social l'accompagne ainsi vers l'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) en intendance. « Elle aura le temps nécessaire pour suivre ses cours en parallèle à son travail. L'objectif est de lui donner les meilleures chances d'accéder au marché de l'emploi », conclut Typhaine Guihard.

À peine un mois après son engagement au Vestiaire social, la demande de regroupement familial de Rokiya a été acceptée : ses fils et son mari vivent désormais avec elle à Genève.

INSERTION ET FORMATIONS CERTIFIANTES AU CSP

L'accès à la formation est une des conditions de sortie de la précarité. Le Service insertion du CSP accompagne 23 personnes de tous horizons vers des diplômes AFP et CFC. Plusieurs voies d'accès sont possibles. L'important est d'offrir aux personnes un accompagnement sur mesure.

DOMAINES ET LIEUX DE FORMATION AU CSP



LES CHEMINS VERS LA CERTIFICATION

- › FPRA (formation pratique)
- › PRÉAPPRENTISSAGE D'INTÉGRATION
- › ACCÈS À L'EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE (article 32)
- › VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
 - › FORMATION DUALE (cours & en entreprise)



NOTRE PLUS-VALUE

- › **COURS SUR MESURE**
Soutien à l'apprentissage
Cours de français
Formation pratique
- › **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL**
Soutien à la rédaction de dossiers
Ecoute et orientation
Aménagement d'horaires
Solutions selon besoins



LES INTERVENANT-ES DU CSP

- › 1 RESPONSABLE INSERTION
- › 2 FORMATRICES ET CONSEILLÈRES EN INSERTION
- › 3 BÉNÉVOLES
- › 18 ENCADRANT-ES DE TERRAIN

L'action du CSP s'insère dans un réseau d'acteurs publics et privés, parmi lesquels nos partenaires à l'espace Tourbillon, la Direction du service d'aide au retour à l'emploi, l'Hospice général, l'OFPC et l'OrTra.

(DOSSIER) L'INTÉGRATION, ENTRE EMPLOYABILITÉ ET FAIRE SOCIÉTÉ

Comment s'inscrivent les parcours d'insertion professionnelle dans les politiques suisse et genevoise d'intégration ? Nous avons voulu connaître les mesures mises en place par le Canton dans ce domaine ces dernières années. Nicolas Roguet, délégué à l'intégration, a répondu à nos questions.

Avec la mise en place de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) en 2019, qu'est-ce qui a changé concernant l'intégration des personnes étrangères, notamment dans le domaine de l'asile ?

L'AIS vise à faciliter dans chaque canton l'intégration sociale et professionnelle des personnes admises provisoirement (permis F) et des personnes réfugiées (permis F et B réfugiés). Dans le canton de Genève, c'est le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) du Département de la cohésion sociale (DCS) qui a la responsabilité de piloter l'AIS. Ce dispositif a rendu systématique l'accompagnement individuel des personnes et se concentre sur la réalisation d'un projet. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un projet professionnel, mais cela peut aussi être un projet de formation ou d'intégration sociale. Tout un volet se concentre sur l'accompagnement des familles et sur la bonne intégration scolaire des enfants. Pour atteindre ses objectifs, l'AIS repose sur une collaboration entre tous les départements de l'administration cantonale, plus de 50 associations et des centres de

formation genevois. Les institutions travaillent étroitement autour de la mise en œuvre du projet, qui est validé avec la personne concernée. Avant l'AIS, l'intégration n'était pas synonyme d'accompagnement individuel, on ne disposait pas d'un catalogue de mesures aussi pointu et les institutions collaboraient beaucoup moins. En travaillant ensemble, on a gagné en efficacité et en cohérence. On renforce ainsi les chances de voir les projets des personnes se concrétiser.

Au niveau fédéral, on voit une tendance forte à focaliser les politiques d'intégration sur l'employabilité. Est-ce que Genève a les mêmes points d'attention et la même idée de l'intégration ?

Accompagner les personnes vers l'emploi et l'indépendance financière reste un objectif primordial pour les autorités fédérales et cantonales. Mais l'intégration ne se résume pas à cela. Le canton porte une attention particulière à ce que les autres volets de l'intégration ne soient pas négligés. Cela nous permet de développer des dispositifs visant la promotion de l'apprentissage de la langue,

l'accompagnement familial, le soutien pré- et périscolaire ou la participation politique des personnes étrangères. Pour faire société et maintenir une cohésion sociale forte, il ne suffit pas que les personnes soient en emploi. Elles doivent aussi pouvoir entretenir des liens amicaux, familiaux et de voisinage, sentir qu'elles font pleinement partie de la vie sociale locale, qu'elles peuvent avoir un impact sur le développement de leurs quartiers et qu'elles peuvent participer à des projets associatifs qui les animent.

Sur le terrain, on constate que l'AIS suit un rythme extrêmement cadencé. Cela fonctionne pour beaucoup de personnes. Mais d'autres sont trop éloignées du marché du travail, pour des raisons de compétences ou de par leur situation personnelle (vulnérabilité, familles séparées, précarité, etc.). Comment faire pour qu'une politique adressée au plus grand nombre puisse s'articuler avec des besoins spécifiques ?

Toutes les personnes au bénéfice de l'AIS suivent des mesures que nous tâchons d'adapter à leur disponibilité physique ou mentale, mais aussi à leurs contraintes. Il est évident que certaines personnes nécessiteront davantage de temps pour s'intégrer socialement et professionnellement ; pour d'autres, l'employabilité restera très limitée sur le marché du travail.

Le statut joue-t-il un rôle dans tout cela (F ou B) ?

Ces statuts correspondent à des réalités très différentes en termes d'aide sociale, d'accès au regroupement familial ou encore de possibilité de voyage à l'étranger. Ces libertés sont conditionnées pour les permis F. Dans le cadre de la prise en charge de l'AIS, il n'y a pas de distinction. Il convient de rappeler que les permis F et B peuvent entrer en emploi le jour même de la signature d'un contrat de travail, après une simple annonce à

l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Il n'y a plus d'obstacles administratifs à la prise d'emploi. Par contre, nous devons poursuivre notre travail d'information auprès des employeurs et employées, car les personnes titulaires du permis F subissent encore des discriminations à l'embauche. Les entreprises sont frileuses à s'engager dans leur recrutement du fait de leur statut d'« admission provisoire ». Or, dans plus de 80 % des cas, l'admission provisoire donnera lieu à une autorisation de séjour de longue durée. De plus, ces personnes jouissent de nombreuses compétences et sont extrêmement motivées.

Sur le terrain, on constate le besoin, dans certaines situations, d'un accompagnement global et d'une mise en réseau personnalisée, assurés par une personne chargée de faire le lien entre les différents acteurs. Est-ce que vous partagez ce constat ?

Oui, cette prise en charge globale est assurée conjointement par les assistants sociaux de l'Hospice général, en lien avec les référents mentionnés des divers dispositifs de l'AIS, en mettant les besoins et aspirations des personnes au centre de l'accompagnement.

Une partie de la population asile n'entre pas forcément dans les critères AIS, notamment les personnes arrivées sur le territoire avant 2019 ou celles qui gardent un permis N de requérant d'asile durant plusieurs années. Que se passe-t-il pour elles ?

Les personnes qui ont reçu une décision positive des autorités suisses sur leur demande d'asile avant le 1er mai 2019 ou celles dont la demande est en cours bénéficient d'un accompagnement de l'Hospice général, y compris pour les projets d'insertion professionnelle.



© Magali Girardin

Nicolas Roguet occupe depuis dix ans le poste de délégué à l'intégration du Canton de Genève.

Propos recueillis par Raphaël Rey

(SERVICE) ÊTRE PAUVRE ET SANS-PAPIERS : UN TERREAU FAVORABLE AUX ABUS LES PLUS GRAVES¹

Les personnes sans papiers en Suisse sont exposées aux risques d'abus, d'exploitation, voire de traite des êtres humains. La détection de ces situations demeure complexe.

Parmi les travailleur-euses qui ont quitté leur pays d'origine, nombre d'entre elles/eux se trouvent seul-es en Suisse, ne maîtrisant pas la langue, dans une situation sociale et économique précaire. Sans titre de séjour et sans droit de travailler ou d'accéder à des aides matérielles, parfois analphabètes et souvent isolées, ces personnes ne connaissent pas les règles du droit du travail en Suisse².

Ces facteurs cumulés les rendent particulièrement vulnérables et les transforment en proies toutes désignées aux exploitations diverses, allant de simples violations du droit du travail aux abus les plus graves, comme l'usure³ ou la traite des êtres humains (TEH).

Le Service d'assistance aux victimes de traite du CSP Genève soutient depuis dix ans des personnes étrangères exploitées dans leur force de travail. On associe souvent la traite à Genève au personnel diplomatique ou au travail du sexe. Or, la réalité de notre service est autre. Nous identifions et assistons tant des femmes exploitées dans l'économie domestique que des hommes venus travailler sur des chantiers, forcés à mendier ou employés dans le domaine de la restauration.

Des moyens de pression, tels que le remboursement d'une dette contractée pour financer leur voyage ou la menace d'être dénoncés en tant que clandestins, sont souvent exercés. Les employé-es ne comptent pas leurs heures, sont à l'entière disposition de l'employeur-euse qui paie au compte-gouttes des sommes ridicules, ne permettant pas de survivre en Suisse. En quittant leur emploi, elles/ils risquent aussi de perdre leur lieu de vie, si indigne soit-il.

Surtout, ces personnes ne sont pas conscientes qu'elles sont victimes et ne savent pas où trouver de l'aide. Certaines de ces personnes ont un contrat de travail. Mais quels sont en réalité leurs droits et leurs options ?

QU'EST-CE QUE LA TEH À DES FINS D'EXPLOITATION DU TRAVAIL ?

En Suisse, il y a exploitation en cas de travail forcé, d'esclavage ou de travail effectué dans des conditions analogues à l'esclavage au sens de la Convention européenne des droits de l'homme (art. 4) et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la TEH (art. 4). En droit pénal suisse, l'exploitation du travail est poursuivie par l'infraction d'usure ou de TEH.

Dans un jugement pénal pionnier rendu en 2020 en matière d'exploitation du travail, le Tribunal correctionnel a sévèrement condamné un auteur à six ans de prison pour TEH. La force de ce jugement réside dans son analyse de la situation en se référant à la définition de la traite des êtres humains retenue par le droit international.

Dans le présent cas, le Tribunal a considéré que l'auteur avait engagé des ouvriers de l'Europe de l'Est pour œuvrer sur ses chantiers en les trompant tout au long du processus de recrutement (promesse de salaire et de logement convenable non respectée). Pour la première fois, l'abus de leur position de vulnérabilité a été reconnu comme un moyen, car les victimes se sont retrouvées rapidement démunies, dépendant économiquement de leur employeur au point de ne plus pouvoir quitter la Suisse par leurs propres moyens. « C'est dans un but d'exploitation que le prévenu a trompé et abusé de la vulnérabilité des parties plaignantes, pour pouvoir jouir d'une main-d'œuvre servile, lucrative, à moindre coût. ». Le Tribunal a aussi retenu que, « [f]aute de choix réel



© istockphoto - Peopleimages

et acceptable », l'on ne saurait retenir que les employés auraient pu quitter leur emploi⁴.

Ces dernières années, nous constatons de plus en plus de condamnations pénales pour des situations d'exploitation de la force de travail. Les travailleur-ses sans papiers ne sont pas pour autant tous-tes exploité-es. De simples violations des dispositions sur le droit du travail ne suffisent pas à considérer un cas comme de l'exploitation. Repérer ou qualifier ces situations demeure complexe, raison pour laquelle elles sont si peu identifiées. Nul besoin cependant d'être enchaîné-e et séquestré-e dans une cave pour être victime d'esclavage moderne.

QUELLE PROTECTION ?

La Suisse s'engage depuis de nombreuses années à lutter contre la TEH. Cette lutte passe notamment par la protection des victimes, qui inclut des conseils spécialisés, un hébergement sûr, une aide matérielle et l'accès à des soins, organisés en général par les Centres LAVI.

Les autorisations de séjour sont délivrées aux victimes de traite sous certaines conditions⁵. Par exemple, lorsque la victime a déposé plainte et collabore avec les autorités pénales, elle bénéficie d'un permis de courte durée qui lui permet de travailler. Elle peut aussi avoir droit à une autorisation de séjour humanitaire qui dépendra beaucoup de sa situation personnelle. Celle-ci requiert cependant

des exigences élevées de preuve de son statut de victime.

Être informées de leurs droits permet aux personnes étrangères de s'opposer aux abus et de trouver de l'aide. Les protections proposées visent à apporter une aide concrète aux victimes afin qu'elles puissent vivre dignement, en sécurité, dénoncer les auteurs et contribuer ainsi à lutter globalement contre ce phénomène.

Leila Boussemaçer

¹ Une version longue de cet article est parue dans [Actualité sociale](#), août 2024.

² Leila Boussemaçer, « L'exploitation de la force de travail, une forme de traite des êtres humains », *Plaidoyer* 5/20, 21.10.20.

³ Le Code pénal (art. 157 al.1) définit l'usure comme : « Quiconque exploite la gêne, la dépendance, l'inexpérience ou la faiblesse de la capacité de jugement d'une personne en se faisant accorder ou promettre par elle, pour lui-même ou pour un tiers, en échange d'une prestation, des avantages pécuniaires en disproportion évidente avec celle-ci sur le plan économique » et « quiconque acquiert une créance usuraire et l'aliène ou la fait valoir ».

⁴ Jugement du Tribunal correctionnel du 9 avril 2020 JTCO /43/2020-P/13634/2017, pp. 46 sq.

⁵ Leila Boussemaçer, « Un titre de séjour pour les victimes de traite des êtres humains », *Asyl* 2/2023, pp. 29-30.

(SOUTENIR LE CSP) UN VIN QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Cette année encore, le CSP est ravi de vous inviter à participer à sa vente annuelle de vin. Une tradition festive qui allie plaisir et solidarité.

Par l'achat de bouteilles de Merlot du Domaine des Trois Etoiles et du Chardonnay du Domaine des Hutins, étiquetées spécialement pour le CSP, vous contribuez à financer des services essentiels pour les personnes confrontées à la précarité.

Mais ce n'est pas tout ! Vous contribuez également ainsi à la formation d'un-e apprenti-e en dernière année de CFC d'employé-e de commerce. Ce projet lui permet de développer ses compétences en gestion de projets et de se préparer à entrer dans le monde professionnel.

Derrière chaque bouteille se cache ainsi une double mission : aider les personnes fragilisées que nous accompagnons, tout en construisant l'avenir d'un-e jeune en formation. Alors, pourquoi ne pas trinquer à la solidarité cette année ? Grâce à vous, chaque verre partagé portera une promesse d'espoir et un goût de générosité.

P. G. B. et K. S.

Commander en ligne :

› <https://csp.ch/geneve/achats-en-ligne/vente-de-vin/>



Ou en écrivant un e-mail à :

› communication@csp-ge.ch

Le CSP accueille cette année 13 jeunes en (pré)apprentissage dans différents services tels que l'administration, la vente et la logistique. Avec leurs parcours souvent atypiques, ces jeunes enrichissent notre environnement de travail et favorisent l'innovation.



Manfred Richter - Pixabay

(SOUTENIR LE CSP) BUDGET DES AUTRES : UN COUP DE POUCE ESSENTIEL POUR ÉVITER LE PIRE

Le fonds Budget des Autres (BDA) est une aide d'urgence qui permet d'éviter que des situations déjà fragiles ne se transforment en crises majeures. Conçu pour répondre rapidement aux besoins des personnes suivies par nos services, ce fonds intervient pour couvrir des charges imprévues lorsque tout autre recours est impossible.

Qu'il s'agisse de frais médicaux, d'une facture de chauffage ou d'électricité, le fonds BDA est souvent le dernier filet de sécurité. Il permet, à court terme, d'offrir une bouffée d'oxygène pour redresser et rééquilibrer les finances d'un foyer sur le long terme.

Grâce à ce fonds, des familles ont pu traverser des périodes critiques sans s'effondrer. Votre générosité a le pouvoir de changer un destin.

P. G. B. et K. S.

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)

Faire un don :

› <https://csp.ch/geneve/don>



IBAN
CH41 0900 0000 1200 0761 4
Mention : BDA



(IMPRESSUM)

Edition genevoise

Centre social protestant Genève
Rue du Village-Suisse 14
CP 171, 1211 Genève 8
T 022 807 07 00
info@csp-ge.ch
CCP 12-761-4
IBAN
CH41 0900 0000 1200 0761 4

Tirage 4150 exemplaires

Rédactrice en chef

Carine Fluckiger

Impression

PCL Print Conseil Logistique SA

Ont collaboré à ce numéro

Alain Bolle (Direction), Leila Boussemacer (Assistance aux victimes de traite des êtres humains), Patricia Buchet (Recherche de fonds), Anne Buloz (rédactrice), Raphaël Rey (Service réfugié-es) et Kélaia Schach (Communication).

Conception et réalisation

www.buxumlunic.ch

(ADRESSES RENFILE)

BOUTIQUE CHÊNE-BOURG

Rue des Charbonniers 9
T 022 807 07 99

BOUTIQUE EAUX-VIVES

Rue de la Mairie 15
T 022 736 45 81

BOUTIQUE JONCTION

Bd Carl-Vogt 34
T 022 328 22 04

BOUTIQUE PÂQUIS

Rue du Môle 1
T 022 731 65 41

BOUTIQUE PLAINPALAIS

Rue de Carouge 37
T 022 329 32 50

BROCANTE

**PLAN-LES-OUATES
(ESPACE TOURBILLON)**

Rte de la Galaise 17
T 022 794 55 40

BROCANTE MEYRIN

Rue Alphonse-Large 19
T 022 341 13 02